

BOURSES **INTERCOMMUNALES**

Bénéficiez d'une
aide pour votre
stage ou séjour
académique à
l'étranger !



Vous êtes étudiant ?

**Vos parents habitent sur le territoire
de Cholet Agglomération ?**

Vous êtes peut-être concerné !

BOURSES INTERCOMMUNALES

Sous certaines conditions, Cholet Agglomération attribue une bourse aux étudiants dont la famille réside sur le territoire afin de soutenir la réalisation d'un stage ou d'un séjour d'études à l'étranger :

La Bourse Intercommunale pour Stage ou Séjour Académique à l'Étranger

Une somme de **400 €** peut être accordée aux étudiants, effectuant un stage de 8 semaines minimum à l'étranger.

Dépôt du dossier 1 mois avant le départ.

Info pratique

Le dossier est à compléter à partir d'octobre 2026 sur cholet.fr via Mon Espace Citoyen, rubrique Jeunesse – Vie étudiante.

Contact et infos

Service Enseignement Supérieur
et Formation Professionnelle
Tél : 02 44 09 25 29
service.esfp@choletagglomeration.fr

cholet.fr



BOURSES INTERCOMMUNALES

Bénéficiez d'un soutien à votre participation au Concours du Meilleur Apprenti de France !



Vous êtes en formation professionnelle au sein d'un établissement du territoire de Cholet Agglomération ?

Vos parents habitent sur le territoire de Cholet Agglomération ?

Vous êtes peut-être concerné !

BOURSES INTERCOMMUNALES

Cholet Agglomération encourage l'excellence et la réussite des jeunes en formation professionnelle. Sous certaines conditions, une aide peut être accordée aux jeunes formés dans un établissement du territoire et dont la famille réside sur l'Agglomération, ayant participé au concours "Meilleur Apprenti de France".

La Bourse de soutien au concours du Meilleur Apprenti de France

Montant de l'aide attribuée :

- 50 € aux candidats ayant obtenu une médaille à l'épreuve départementale, sans avoir été sélectionné à l'épreuve régionale,
- 100 € aux candidats ayant obtenu une médaille à l'épreuve régionale, sans avoir été sélectionné à l'épreuve nationale,
- 300 € aux candidats ayant participé à la finale nationale du concours du Meilleur Apprenti de France.

Le dossier complet doit être transmis dans un délai d'un mois maximum après la date de l'épreuve concernée.

Info pratique

Le dossier est à télécharger à partir d'octobre 2026 sur cholet.fr via Mon Espace Citoyen, rubrique Jeunesse – Vie étudiante.

Contact et infos

Service Enseignement Supérieur
et Formation Professionnelle
Tél : 02 44 09 25 29
service.esfp@choletagglomeration.fr

cholet.fr





Étudier
à distance
en étant
accompagné ?

C'est
possible !



CHOlet[®]
agglomération



Un lieu pour réussir vos études
à distance dans un cadre
convivial et un accompagnement
individuel et collectif

▪ Pour qui ?

Toute personne suivant une formation à distance : bacheliers, salariés, adultes en reconversion de carrière, demandeurs d'emploi...

▪ Les + du Campus !

Accompagnement individuel, ateliers, espace de travail, services étudiants.

Inscription gratuite au Campus Connecté de Cholet.

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h à 20 h.

Renseignements



Campus du Choletais
Boulevard Pierre Lecoq, 49300 Cholet



06 07 73 55 38



campusconnecte@choletagglomeration.fr



cholet.fr / esr.gouv.fr

En partenariat avec :





Carrefour de l'Orientation

des Métiers et de l'Entreprise

13 et 14 novembre 26

La Meilleraie - CHOLET

ENTRÉE GRATUITE

Direction de la Communication - Cholet, Ville et Agglomération - septembre 2026



carrefourdelorientation.fr



CHOlet[®]
ville et agglomération